

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**



Séance du 28 janvier 2025



Date de la convocation : 20 décembre 2024  
Membres en exercice : 21, Membres présents : 12, Voix délibératives : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège de la CCPBS, à Pont-l'Abbé, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Canévet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Le Goff Michèle (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Evelyne (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Gaigné Jean-Michel (pouvoir à Éric Jousseaume), Caradec Jean-Louis (pouvoir à Michel Burel).

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Le Cleac'h Cyrille, Bourhis Danielle, Stephan Denis, Cariou Jacques, Le Coz Hervé, Sergent Gilles, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Savina Henri, Corroller Christian

Personne invitée : Picheral Thomas (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

CONSIDERANT la date d'échéance de la ligne de trésorerie, précédemment contractualisée auprès du Crédit Agricole pour un montant maximum de 50 000 €, fixée au 22 février 2025,

CONSIDERANT le délai de versement des aides financières du dispositif « Breizh-Bocage », il est précisé que le syndicat va devoir faire face à un besoin supplémentaire de trésorerie à compter de 2025 et à plus forte raison en 2026,

CONSIDERANT la consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une durée d'un an, à compter du 1 mars 2025, dans le cadre d'une convention avec la Caisse d'épargne.

Les conditions particulières de la convention sont présentées ci-après :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Frais de dossier : 500 €
- Taux variable : Euribor 1 semaine + marge 0.60% (à titre indicatif l'Euribor 1 semaine actuelle : 3.076%)
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de non-utilisation : 0.08% de la différence entre le montant utilisé et le droit de tirage (soit maximum 120 €)

Après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

- **Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 €, à compter du 1er mars 2025, aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières présentées ci-dessus.**
- **Prend l'engagement au nom du syndicat d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.**
- **Confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 28 janvier 2025

Éric JOUSSEAUME

Président,  
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

